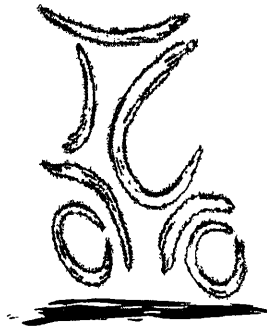




ASTEA



SA

## **SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 7.000.000 DE DINARS**

**SIEGE SOCIAL : 8, Rue 8601, Zone Industrielle Charguia I**

**REGISTRE COMMERCE : B1109311996 - MATRICULE FISCAL . 2404 BAM 000**

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**&**

**ETATS FINANCIERS**

**EXERCICE 2015**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**26 AOUT 2016**

## 1° / ACTIVITE ET RESULTAT :

### 1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la STEQ :

L'exercice 2015 a été caractérisée par :

- La réalisation d'un chiffre d'affaires comparable à celui enregistré en 2014. En effet, le chiffre d'affaires 2015 (hors taxes) s'élève à 44,59 MD par rapport 44,24 MD en 2014.  
Plusieurs éléments sont à l'origine de cette stagnation, dont notamment;
  - La volonté de la STEQ de ramener l'engagement de certains clients à des niveaux permettant de maîtriser leurs risques ;
  - La fragilisation financière connue par certains clients se traduisant par des tombées plus fréquentes d'impayés.
  - La baisse des ventes destinées à la société du groupe « EXPERT AUTO » étant donné que cette dernière a procédé à l'importation direct de ses marchandises.
- L'évolution de l'ensemble des charges (hors dotations aux provisions et impôt sur les bénéfices) de 2,56%. En effet, le total, pour l'année 2015, s'élève à 44 MD contre 42,9 MD en 2014, soit un écart de 1,1 MD sous l'effet de l'augmentation du poste achats consommés (+ 0,20 MD), des charges du personnel (+0,38 MD), des charges financières (+ 0,13 MD) et des autres services extérieurs (+ 0,38 MD) ;

### ETAT DE RESULTAT COMPARE

(Unité : 1 000 D)			
RUBRIQUE	2015	2014	ECART
+ REVENUS	44 596	44 246	350
- COUT DES VENTES	-34 919	-34 723	-196
<b>= MARGE BRUTE</b>	<b>9 677</b>	<b>9 523</b>	<b>154</b>
- CHARGES D'EXPLOITATION	-6 570	-5 801	-769
+ PRODUITS D'EXPLOITATION	228	159	69
<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 335</b>	<b>3 881</b>	<b>-546</b>
- CHARGES HORS EXPLOITATION	-2 865	-4 990	2 125
+ PRODUITS HORS EXPLOITATION	591	3 746	-3 155
<b>= RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 061</b>	<b>2 637</b>	<b>-1 576</b>
- IMPOT SUR LES BENEFICES	-454	-1 282	828
<b>= RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>607</b>	<b>1 355</b>	<b>-748</b>

Du tableau de résultat comparé (2015/2014) découle les constatations suivantes :

- Une stabilisation des revenus au niveau de 44 MD;
- Une augmentation de 0,56% des coûts des ventes (effet prix) ;
- Une augmentation de la marge brute de l'ordre de 1,6% ;
- Une augmentation du total des charges d'exploitation (+13,25%) dûe principalement à une évolution des charges de personnel de l'ordre de 383mD (49% de l'écart global des charges d'exploitation), évolution inhérente à l'augmentation de l'effectif, à la revalorisation des salaires et des charges sociales y afférentes ;
- Une baisse du résultat d'exploitation (-14,06%) sous l'effet conjugué des facteurs cités précédemment ;
- Le détail de l'ensemble des éléments de produits et de charges figure au niveau des notes aux états financiers.

### 1.2 L'évolution des performances au cours des cinq dernières années :

DESIGNATION	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Ventes Totales (H.T)	44 597	44 246	39 386	39 072	36 626
Coût des ventes	-34 919	-34 723	-30 494	-31 253	-29 659
Marge Brute	9 677	9 523	8 892	7 819	6 967
Résultat d'Exploitation	3 335	3 881	4 218	2 972	2 170
Résultat Avant Impôt	1 061	2 637	817	-213	165
Résultat Net (Après Impôt)	607	1 355	436	-510	65

### 1.3 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement du rapport :

- L'achat de 2 050 Titre « MERIDIANA»
- Une baisse de la demande au cours de premier trimestre (-10,5% par rapport à 2015).

### 1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

La prudence à été observée en matière de détermination des objectifs chiffré retenus pour 2016 et ce pour tenir compte du contexte difficile connu par notre pays.

En effet, et suite à la baisse enregistrée au terme du premier trimestre 2016 (-10,5% par rapport au premier trimestre 2015), nous escomptons maintenir le chiffre d'affaires (hors taxes) réalisé en 2015 soit 44 Millions de Dinars.

Quant au résultat d'exploitation, nous espérons réaliser une compression des coûts afin d'aboutir à un résultat supérieur à celui enregistré au titre de l'exercice 2015.

### **1.5 Description des principaux risques.**

- Détérioration de l'environnement économique : restriction des importations ;
- Evolution défavorable des cours de change ;
- Insolvabilité des clients en conséquence des conditions socio-économiques ;
- Changement des conditions de paiements des fournisseurs étrangers
- Modification de la notation pays par les agences de notation international ;
- Changements des conditions d'accès aux financements bancaires ;

### **1.6 Description des objectifs et positionnements de la société.**

La société garde sa position de leader sur le marché tunisien, son chiffre d'affaires a augmenté de 21,76% durant les cinq dernières années et ce en application des objectifs suivants :

- Détection et développements de nouvelles niches dans le marché
- Extension du réseau commercial sur l'ensemble du territoire ;
- Gains de productivité par la rationalisation des circuits de distribution et la recherche des nouveaux fournisseurs plus compétitifs ;
- Augmentations des capacités de stockage ;

## 2° / PARTICIPATIONS :

### 2.1 L'activité des sociétés du groupe STEQ :

Le pôle STEQ se compose des filiales suivantes :

Sociétés	Pourcentage de Contrôle 2014	Régime juridique	Activité principale
PIMA	99,76%	SA	Commerce en détail des engins pour travaux et des Pièces de moteurs Industriels et Agricoles
EXPRESS ASCENSEUR	99,28%	SARL	Vente et installation des ascenseurs
EXPRESS INTERNATIONALE	80%	SARL	Exportation et Importation de marchandises et de produits, ainsi que tout genre d'opération de négoce international et de courtage
KOKET	81,96%	SARL	Promotion Immobilière
MAISON TEMIMI	81,74%	SARL	Etudes et travaux de menuiserie, ébénisterie, équipements hôteliers et administratifs, agencement de toutes nature et en général tous travaux de bois
BAYA DISTRIBUTION	92%	SARL	Distribution et commercialisation en gros d'équipement électroménagère.
BAYA COMPANY	95%	SARL	Importation, Installation, maintenance et la vente de toutes machines et matériel électriques, mécaniques et hydrauliques
EXPERT AUTO	98,75%	SARL	Commerce en gros et la distribution des pièces détachés pour tous type de véhicule
TUBTEC	60,91%	SARL	Fabrication de tout type de tuyaux, tubes, ouvrages et accessoires de montage en matière plastique, métallique ou composite ainsi que leur commercialisation.
TANIT ALGER	88,78%	SA	Vente et installation des ascenseurs
STES EXPRESS	100%	SARL	Commerce en gros et la distribution des pièces détachés pour tous type de véhicule
PATRIMOINE	77,98%	SARL	Pilotage et conseil dans le domaine du bâtiment et de la construction

## **2.2 Les prises de participations et/ou les aliénations :**

Les acquisitions de titres de participation, au cours de l'exercice 2015, ont porté sur :

- L'acquisition de 3 667 parts sociales de la société « MAISON TMIMI » pour une valeur de 480 103 DT.
- La participation à l'augmentation de capital de la société « JNAYNA » pour un montant de 312 500 DT.
- L'acquisition de 20 000 titres « MERIDIANA » pour un montant de 400 000 DT.
- L'acquisition de 15 450 titres « STHS » pour un montant de 3 090 000 DT.
- La participation à l'augmentation de capital de la société « TUBTEC » pour un montant de 798 000 DT.
- La cession de 9 747 parts sociales de la société « PATRIMOINE » pour une valeur de 974 700 DT.

## **3° / ACTIONNARIAT :**

### **3.1 Répartition du capital au 31 décembre 2015 :**

Mr Jamel AREM	55%
Mme LAMIA AREM	1%
Société EXPRESS ASCENSEUR	21%
Société CONSULT INTERNATIONAL	4%
Société FLOWER	13%
Société MY CAR	1%
STEQ (Actions régul.)	1%
FLOTTANT	4%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

### **3.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :**

#### **Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 3)**

« Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration. »

### **3.3 Droit de vote de l'Assemblée Générale :**

#### **Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 6)**

« Chaque Membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs Actionnaires représentant le dixième du capital social au moins. Le scrutin secret est obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leurs responsabilités.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société. »

### **3.4 Aperçu sur le rachat et la revente des actions STEQ dans le cadre de l'opération de régulation du cours :**

#### □ CADRE LEGAL :

- Article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier ;
- Articles 76 et suivants du Règlement du Conseil du Marché Financier.

#### □ DATES REPERES :

- 12/12/2001 : Autorisation, par l'AGE (4<sup>ème</sup> résolution), du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier pour la régulation du cours ;
- 30/01/2002 : Conclusion convention d'assistance avec la «COMPAGNIE GESTION & FINANCE» (CGF) ;
- 08/04/2002 : Accord du Conseil du Marché Financier ;
- 10/04/2002 : 1<sup>er</sup> Opération d'achat ;
- 22/06/2005 : Renouvellement, par l'AGO (9<sup>ème</sup> résolution) pour une durée de trois (3) ans, de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention sur le marché financier dans un but de régulation du cours ;
- 24/11/2005 : Accord du Conseil du Marché Financier pour le renouvellement du programme de rachat ;
- 27/06/2008 : Renouvellement, par l'AGO (10<sup>ème</sup> résolution) pour une durée de trois (3) ans, de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention sur le marché financier dans un but de régulation du cours ;
- 24/06/2011 : Renouvellement, par l'AGO (10<sup>ème</sup> résolution) pour une durée de trois (3) ans, de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention sur le marché financier dans un but de régulation du cours ;

- 18/07/2014 : Renouvellement, par l'AGO (9<sup>ème</sup> résolution) pour une durée de trois (3) ans, de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention sur le marché financier dans un but de régulation du cours ;
- LIMITES LEGALES DE L'INTERVENTION :
- Nombre total maximum d'actions à racheter : 60.200 actions (10% des actions déposées auprès de la STICODEVAM au mois de Novembre 2005) ;
  - Nombre maximum d'actions à racheter par séance : 25% de la moyenne des 30 dernières séances ;
  - Durée de l'autorisation : 3 Ans (18/07/14 → Date de tenue de l'Assemblée Générale qui aurait à statuer sur les comptes de l'exercice 2016) ;
  - Financement du programme : Fonds propres ;
  - Fourchette d'intervention :
    - Prix maximum d'achat : 15 Dinars
    - Prix minimum de vente : 5 Dinars
- SITUATION PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2015 :
- Quantité détenue : **19.216** Actions
  - Coût total d'achat : **150.183,441** Dinars
  - Cours Moyen pondéré : **7,816** Dinars

#### 4° / ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

##### 4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration :

###### Extrait des Statuts de la Société (Article 14)

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze au plus, pris parmi les actionnaires ou des tiers non actionnaires, élus par l'Assemblée Générale et n'étant pas frappés d'incapacités, d'incompatibilités ou de déchéances prévues par la loi. Le nombre des membres du Conseil d'Administration non actionnaires ne doit en aucun cas dépasser le tiers (1/3) du nombre total des Administrateurs.

Ces derniers doivent être nommés pour leur savoir-faire ou leur compétence ou parmi les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle indirect sur la société ou sur lesquelles la société exerce un contrôle direct ou indirect ou parmi les salariés de la société.

S'ils ont été nommés parmi les salariés de la société, le cumul des deux qualités n'est possible pour le salarié que si son contrat de travail est



antérieur de cinq années au moins à sa nomination comme membre au Conseil d'Administration et correspond à un emploi effectif.»

Extrait des Statuts de la Société (Article 15)

«Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil d'Administration, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était Administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que se soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent se faire représenter par un mandataire Administrateur ou faisant partie de sa famille jusqu'au deuxième degré par une délégation spéciale si elle est possible. »

4.2 Organe d'administration et de direction :

► Conseil d'administration :

Mer JAMEL AREM	: Président de conseil
Mer MEHDI AREM	: Administrateur
Mer Mohamed WALID AREM	: Administrateur
Société EXPERSSE ASCENCEUR	: Administrateur
Société FLOWER	: Administrateur

► Direction :

Mer Makram BEALAIID : Directeur Général  
 Mer Rached BELKHODJA : Directeur Général Adjoint

► Comité permanent d'audit :

Mer Omrane BEN OTHMAN  
 Mer Wassim AYDI  
 Mer Mohamed WALID AREM

## **5 STATISTIQUES DE LA VALEUR « STEQ » SUR LE MARCHÉ BOURSIER POUR L'ENSEMBLE DE L'ANNEE 2014 :**

□ <u>Cours d'Ouverture 2015</u>	10,410 Dinars
□ <u>Cours de Clôture 2015</u>	12,190 Dinars
□ <u>Plus Haut Cours 2015</u>	12,190 Dinars
□ <u>Plus Bas Cours 2015</u>	04,770 Dinars
□ <u>Cours Moyen 2015</u>	10,844 Dinars
□ <u>Nombre d'échanges</u>	64 Opérations
□ <u>Titres traités</u>	2 378 Titres
□ <u>Capitaux traités</u>	21 727 Dinars
□ <u>Capitalisation boursière</u>	15 181 600Dinars

(Source : Site internet de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis - [www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn))

## **6° / AFFECTATION DES RESULTAT :**

### **6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :**

#### **Extrait des Statuts de la Société (Article 31)**

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice, déterminé comme ci-dessus indiqué, au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les réserves statutaires. »

### **6.2 Le tableau de mouvement des capitaux propres :**

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVES GENERALES	RESERVES SPECIALES	AVOIRS DES ACTIONN	REPORT A NOUVEAU	RESULTAT	TOTAL DES CAPITAUX
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>7 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>377 269</b>	<b>3 060 335</b>	<b>-150 184</b>	<b>3 463 315</b>	<b>(510 067)</b>	<b>14 240 668</b>
Affectation du Résultat 2012				60 000		(570 067)	(510 067)	0
Dividende versé				4 485				4 485
Réserve pour fonds social								0
Produits/cession act°s STEQ dét								0
Dividende/act°s STEQ détenues								0
Avoirs des actionnaires							436 189	(510 067)
Bénéfice net de l'exercice 2013								
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>7 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>377 269</b>	<b>3 124 820</b>	<b>-150 184</b>	<b>2 893 248</b>	<b>436 189</b>	<b>14 681 342</b>
Affectation du Résultat 2013				400 000		(-13 811)	-436 189	0
Dividende versé				58 084				8 084
Réserve pour fonds social								0
Produits/cession act°s STEQ dét								0
Dividende/act°s STEQ détenues								0
Avoirs des actionnaires							1 354 850	1 354 850
Bénéfice net de l'exercice 2014								
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>7 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>377 269</b>	<b>3 582 904</b>	<b>-150 184</b>	<b>2 879 437</b>	<b>1 354 850</b>	<b>16 044 276</b>
Affectation du Résultat 2014						1 354 850	-1 354 850	0
Dividende versé				8 074		-276 157		-276 157
Réserve pour fonds social								8 074
Produits/cession act°s STEQ dét								0
Dividende/act°s STEQ détenues								0
Avoirs des actionnaires							607 927	607 927
Bénéfice net de l'exercice 2015								
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>7 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>377 269</b>	<b>3 590 978</b>	<b>-150 184</b>	<b>3 958 130</b>	<b>607 927</b>	<b>16 384 120</b>

## 7° / ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE :

### 7.1 Définition et objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne :

Le §7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficacité et l'efficacite ;
- Protéger les actifs ;
- Garantir la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### 7.2 Environnement du contrôle interne :

Du fait de la taille réduite de la structure de la « STEQ » et de la proximité du management avec les opérationnels, l'implication de la direction générale et des responsables opérationnels est forte en matière d'application du système de contrôle interne. Cette implication s'articule autour des points clés suivants :

- domaines de responsabilités clairement établis ;
- principe de délégation et supervision ;
- séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement ;
- distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement ;

- contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude, etc.) ;
- matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, la société s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants:

- sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle ;
- politique de fidélisation des collaborateurs ;
- politique de responsabilisation et de motivation.

### **7.3 Description des activités et procédures de contrôle interne mises en place :**

La société est dotée d'une organisation de contrôle à trois niveaux :

1. le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées par sa hiérarchie ;
2. le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur. Les Directeurs sont donc partie prenante du bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
3. le troisième niveau de contrôle est du ressort de la Direction Générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la Direction Générale (missions d'audit externe sur le système d'information, contrôle et certification des comptes du Commissaire Aux Comptes).

### **7.4 Elaboration et traitement de l'information comptable et financière :**

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

La comptabilité de la « STEQ » est tenue en interne au moyen du logiciel « SAGE ».

Une situation intermédiaire (au 30 Juin) et annuelle des comptes est élaborée et arrêtée par le Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux comptes sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, les Commissaires aux comptes et son équipe d'auditeurs procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Ils émettent des recommandations à l'intention de la Direction Générale. Enfin, ils vérifient la cohérence entre le rapport de

gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités. L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'ils certifient ne comportent pas d'anomalies significatives.

## 8° / GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

### 8.1 Définition et Objectifs :

La gestion des ressources humaines se divise en deux grandes activités :

- l'administration des ressources humaines (gestion de la paie, droit du travail, contrats de travail, etc.) ;
- le développement des ressources humaines (gestion des carrières, recrutement, formation, etc.).

### 8.2 La formation et le développement du capital humain :

Depuis l'année 2009, la société a opté pour le régime de l'avance sur la taxe de formation professionnelle (TFP), prévu par les dispositions de l'article 27 de la loi relative à l'initiative économique, afin de permettre la réalisation des actions de formation au profit de ses salariés.

Les actions de formation réalisées, courant l'exercice 2015, par la société se résument dans le tableau suivant :

(En Dinars)	
<b>Type de Formation</b>	<b>Montant</b>
Séminaires à caractère d'information et de sensibilisation	1.770
<b>TOTAL</b>	<b>1.770</b>

Ces actions sont réalisées en fonction des besoins de l'entreprise et des salariés et s'articulent sur les trois catégories d'action de formation suivantes :

- les formations d'adaptation au poste de travail : ce sont toutes les actions de formation indispensables aux salariés pour remplir les missions et les tâches liées à leur poste de travail ;
- les formations liées à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi : elles ont pour objet de permettre aux salariés d'évoluer vers d'autres postes relevant de leur qualification ou de leur apporter la formation nécessaire au maintien dans leur emploi, lorsque celui-ci évolue ;
- les formations liées au développement des compétences : ces actions doivent permettre aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences en vue d'obtenir une qualification supérieure.



**CABINET NEJI FETHI**

MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE

Adresse 5, Rue Sufeltula – Notre Dame  
Mutuelle Ville - 1082 –Tunis  
Tél 71 841 110 Fax 71 841 160



United Experts in Management & Auditing  
Adresse. App 51 Immeuble J J. ROUSSEAU  
Montplaisir –Tunis Tel 71 841 120

## **SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT « STEQ »**



### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

**Mai 2016**

**I- RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT « STEQ »**  
**8, RUE 8601- ZONE INDUSTRIELLE CHARGUIA I**  
**TUNIS**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles

Nous avons audité les états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ », faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements & de provisions de 49 919 058 DT et un résultat bénéficiaire de 607 927 DT au 31 décembre 2015

**I. RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT ET LA  
PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

**II. RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une

assurance raisonnable que les états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ », arrêtés au 31 décembre 2015, ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations, fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion avec réserve, ci-après exprimée.

### **III. FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE**

- 1) La rubrique « Immobilisations Corporelles » comprend des locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601, ZI Charguia I et construits par la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ » pour une valeur nette de 5 890 821 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En l'absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

### **IV. OPINION AVEC RESERVE SUR LES ETATS FINANCIERS**

A notre avis, sous réserve de l'incidence du point (1) ci-dessus mentionné, les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ » ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **V. PARAGRAPHE D'OBSERVATION**

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

- 1) Le portefeuille titres de participation géré par la « STEQ » comporte des participations au sein du capital des sociétés opérant dans le secteur touristique, pour une valeur comptable de 7 052 178 DT. En raison des difficultés conjoncturelles que connaît ce secteur et qui pourrait avoir une conséquence directe sur la continuité d'exploitation de ces sociétés, la réalisation des avantages économiques futurs provenant de ces participations, pouvait être compromise.

## VI. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points ci-dessus évoqués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

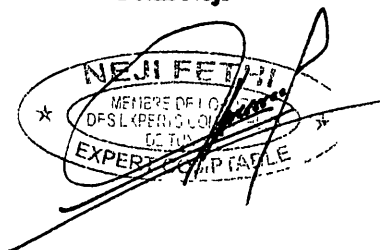
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne, relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous vous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Mai 2016

### Les commissaires aux comptes

Cabinet Neji Fethi  
Fethi Neji



United Experts in Management & Auditing  
Hichem KACEM



## **II- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT « STEQ »**  
**8, RUE 8601- ZONE INDUSTRIELLE CHARGUIA I –TUNIS**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et les autres opérations réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs biens fondés

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

**1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2015**

**1-1 CONVENTION AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP SA »**

La « Société Tunisienne d'Equipelement - STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUP SA », le 1<sup>er</sup> septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction Par un avenant en date du 01 janvier 2015, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 240 000 DT en HT

Les travaux hors champ d'application de la convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT en HT

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 23 août 2006

Au titre de l'exercice 2015, le montant total facturé, en HT, à la « STEQ » s'élève à 240 000 DT

## 1-2 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

La Société « STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique) via sa filiale « EXPERT AUTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ »

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO », sont conditionnées comme suit

- Un taux de marge brute de 8% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- Un délai de règlement de 180 jours

Ces conditions ont été ratifiées par votre Conseil d'Administration du 30/04/ 2015

En 2015, le chiffre d'affaires réalisé avec cette société s'élève à 502 080 DT en TTC

Les soldes des divers comptes comptables associés, se présentent comme suit

DESIGNATION	DT SOLDE AU 31/12/2015
CLIENTS, FACTURES A PAYER	122 913
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	159 453
<b>TOTAL</b>	<b>282 366</b>

## 1-3 CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a effectué divers placements auprès des sociétés liées, qui se détaillent ainsi

PARTIES LIEES	DATE	MONTANT	TAUX	DT PRODUITS EN 2015
JNAYNETEL MANAR (1)	14/10/2010	44 340	8%	4 695
	18/11/2010	15 000	8%	
	17/09/2010	166 667	8%	
JNAYNET MED V (1)	08/11/2010	10 000	8%	34 911
	08/12/2010	264 533	8%	
SHAMSY (2)	2012	1 694 916	0%	
<b>TOTAL</b>		<b>2 195 456</b>		<b>40 043</b>

- (1) Ces conventions ont été ratifiées par votre Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2011 Faute de remboursement, ces montants ont été totalement provisionnés en principal et intérêts cumulés pour respectivement 500 540 DT et 206 458 DT
- (2) Cet avenant a été ratifié par votre Conseil d'Administration réuni en date du 30/04/2014 Faute de remboursement, ce montant a été totalement provisionné

## 1-4 PROMESSES DE VENTE AVEC LA SOCIETE « KOKET »

La société « STEQ » a conclu avec la société de promotion immobilière « KOKET » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m<sup>2</sup> pour un montant de 503 300 DT HT payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ,
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m<sup>2</sup> pour un montant de 511 500 DT HT payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois

Au 31/12/2015, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition, s'élève à 408 616 DT

Ces promesses ont été autorisées par votre Conseil d'Administration réuni en date du 23 Avril 2010

## 1-5 CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX SIS AU 8, RUE 8601 ZI CHARGUIA I

La « Société Tunisienne d'Équipement STEQ » loue divers locaux annexés à ses locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I, au profit des sociétés liées et ce, comme suit

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	MONTANT ANNUEL EN DT	CONSEIL D'ADMINISTRATION
AREM GROUPE SA	2 ETAGFS AMFNAGES	46 305	13/04/2012
EXPERT AUTO	ESPACE DE STOCKAGE ET 4 BUREAUX	69 458	13/04/2012
EXPRFSS ASCENSEUR	11 BUREAUX	25 830	30/04/2014
CLAIR & NET	UN BUREAU	1 356	30/04/2014
LA RECHANGE	DFUX BUREAUX & DEPOT	9 995	25/06/2014/ 22/05/2015

## 1-6 CAUTIONS SOLIDAIRES AU PROFIT DE LA « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes de crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT Cette caution a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18/03/2011

## 1-7 CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec les sociétés « MY CAR », « FLOWER » et « MERIDIANA » qui se détaillent comme suit

SOCIETE	DATE DE PLACEMENT	DUREE	TAUX	MONTANT DE PLACEMENT	DT PRODUIT 2015
MERIDIANA ❶	PLUSIEURS PLACEMENTS	6 MOIS	8%	1 481 642	
FLOWER ❷	04/11/2013	12 MOIS	8%	400 000	18 441
MY CAR ❸	PLUSIEURS PLACEMENTS	12 MOIS	8%	400 000	
<b>TOTAL</b>				<b>2 282 642</b>	<b>18 441</b>

❶ Ces placements ont été dénoués en 2015 par le biais d'achat de titres « STHS »

❷ Ce placement a été dénoué en 2015 par le biais d'acquisition des titres « MAISON TEMIMI »

❸ Ce placement a été dénoué en 2015 par le biais d'acquisition de 20 000 titres « MERIDIANA »

Ces placements ont été ratifiés par les Conseils d'Administration du 20 décembre 2013 & du 02 janvier 2015

## 1-8 HYPOTHEQUE AU PROFIT DE L'AMEN BANK

La « STEQ » a hypothéqué au profit de l'AMEN BANK les parts indivises dans la propriété « TMIMI », objet du titre foncier N°160929 et ce, en couverture d'un crédit à moyen terme de 400 000 DT accordé à la société du groupe « FLOWER » Cette hypothèque a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 novembre 2013

## 1-9 PROTOCOLE DE CESSION DES ACTIONS « PALMA »

En 2013, la « STEQ », des sociétés filiales et des personnes liées ont conclu avec des sociétés du groupe « TAWASOL » un protocole de cession des actions de la société « PALMA » Par un avenant, courant Mai 2016, les deux parties ont convenu de proroger la date de réalisation de l'opération au 31 décembre 2016

Une avance de 1 000 000 DT a été encaissée par la société « STEQ » pour son compte et pour le compte des autres signataires du protocole. Au 31 décembre 2015, le solde de ce montant se détaille comme suit

DT	
DETENTEURS DES ACTIONS « PALMA »	MONTANT
EXPRESS ASCENSSEUR	176 035
MERIDIANA	173 892
STEQ	105 561
PIMA	90 041
KOKET	17 297
EXPERT AUTO	12 707
MY CAR	12 707
FLOWER	5 951
FAMILLE AREM	116 951
AUTRES	272 762
<b>TOTAL</b>	<b>983 904</b>

La cession des actions de la société « PALMA » a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 21 Octobre 2013

#### 1-10 CONVENTION DE PLACEMENT EN FAVEUR DE LA STEQ

La « STEQ » a contracté, sous forme de convention de placement, le crédit suivant

SOCIETE	DATE DE LA CONVENTION	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX	MONTANT DU CREDIT	REMBOURS.	CHARGES 2015 EN DT
KOKET	22/04/2014	21/04/2015	8%	200 000		16 000
<b>TOTAL</b>				<b>200 000</b>		<b>16 000</b>

## 2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

### 2.1 LES FRAIS RELATIFS AUX MISSIONS EXCEPTIONNELLES CONFIEES AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu de sa grande connaissance de l'activité, des partenaires et du marché de la « STEQ » en Tunisie et à l'étranger, le Conseil d'Administration réuni en date du 30/04/2016 a confié au Président du Conseil d'Administration des missions exceptionnelles, non rémunérées, de négociation et de développement des relations commerciales avec les partenaires de la société

Ces missions ont occasionné, pour l'année 2015, des frais de déplacement et de communication de 58 117 DT

La société a mis aussi à la disposition du Président du Conseil d'Administration, une voiture de fonction. Cette décision a été ratifiée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2011

### 2.2 - ACQUISITIONS DES TITRES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2015, la société « STEQ » a réalisé l'acquisition des participations suivantes



DESIGNATION	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR EN DT	AUTORISATION CONSEIL D' ADMINISTRATION
MAISON TEMIMI	3 667	480 103	02/01/2015
JNAYNA ❶	3 125	312 500	02/01/2015
MERIDIANA	20 000	400 000	01/05/2015
STHS	15 450	3 090 000	01/05/2015 & 09/09/2015
TUBTEC ❷	79 800	798 000	

❶ Il s'agit d'une augmentation de capital en numéraire

❷ Il s'agit d'une augmentation de capital par conversion de créances

### 2.3 - CREDITS CONTRACTES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

La société « STEQ » a contracté, durant l'exercice 2015, les crédits suivants

#### 2.3.1 CREDITS BANCAIRES

La société « STEQ » a contracté au cours de l'exercice 2015 auprès de la « BNA » un crédit à moyen terme aux conditions suivantes

DESIGNATION	MONTANT (EN KDT)	DUREE	DATE DEBLOCAGE	TAUX	AUTORISATION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION
BNA	2 500	3 ANS	17/11/2015	8 25%	20/10/2015

#### 2.3.2 CREDITS DE GESTION (FACILITES DE CAISSE, ESCOMPTE COMMERCIAL, ENGAGEMENT PAR SIGNATURE, FINANCEMENT DROITS DE DOUANE ET FINANCEMENT EN DEVISE)

Les contrats de crédits de gestion conclus par la « STEQ », avec l'ensemble du pool bancaire, totalisent une valeur globale de 28 373 KDT. Le Conseil d'Administration réuni le 08 Janvier 2015, a autorisé le Directeur Général à renouveler les lignes de crédits de gestion auprès de l'ensemble du pool bancaire, de signer l'ensemble des actes y afférents et de donner toutes les garanties requises

#### 2.3.3 CREDITS LEASING

Au cours de l'exercice 2015, la société a contracté des crédits bail pour une valeur globale de 166 588 DT auprès de « ZITOUNA BANK »

#### 2.3.4 BILLETS DE TRESORERIE

La Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a souscrit, au cours de l'exercice 2015, les billets de trésorerie suivants

DESIGNATION	DATE D'EMISSION	MONTANT (EN DT)	DUREE (EN JOUR)	DATE D'ECHEANCE	TAUX
AL HIFADH SICAV	22/05/2015	1 000 000	360	16/05/2016	7 60%
AL HIFADH SICAV	22/09/2015	400 000	190	30/03/2016	7 50%
AL HIFADH SICAV	17/12/2015	500 000	90	16/03/2016	7 50%
AI HIFADH SICAV	17/12/2015	100 000	90	16/03/2016	7 50%
AL HIFADH SICAV	28/12/2015	500 000	180	25/06/2016	7 50%

### 2.3.5 – CREDIT A COURT TERME « MOURABHA »

La société « STEQ » a conclu avec « BANK ZITOUNA » un contrat de crédit « MOURABHA » pour une valeur globale de 4 000 000 DT Ce crédit a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni en date du 08 janvier 2015

### 2.3.6 - CREDIT CONTRACTE AUPRES DE M. MOHAMED CHABCHOUB

En vertu d'une convention signée en date du 24/11/2015, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de M MOHAMED CHABCHOUB pour une valeur de 312 500 DT au taux de 7% pour une période indéterminée Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 2 205 DT

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 30/04/2016

### 2.3.7 - CREDIT CONTRACTE AUPRES DE LA SOCIETE « STEQ EXPRESS »

En vertu d'une convention signée en date du 21/01/2015, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « STEQ EXPRESS » pour une valeur de 150 000 DT au taux de 8% pour une période indéterminée Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 11 248 DT

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 01/05/2015

### 2.4 - CONVENTIONS DE PLACEMENTS

Au cours de l'exercice 2015, la société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec les sociétés du groupe qui se détaillent comme suit

SOCIETE	DATE	DUREE	TAUX	MONTANT (DT)	REBOURS <sup>o</sup>	PRODUIT 2015	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MERIDIANA	18/11/2015	12 mois	8%	36 000			30/04/2016
AREM GROUP	01/05/2015	12 mois	8%	401 880	40 000	19 300	30/04/2016
NAKCHA	03/03/2015	12 mois	8%	495 353		32 807	01/05/2015
EXPRESS ASCENSEUR	22/05/2015	12 mois	8%	1 000 000		45 885	01/05/2015

### 2.5-CONVENTIONS DE TRANSFERT DE CREANCES

En vertu d'un acte signé en date du 01/01/2015, la société « STEQ » cède et transporte au profit de la société « MERIDIANA » une créance prêtée par la « STEQ » à la société « STHS » pour un montant global de 751 400 DT Ce transfert est réglé moyennant la vente de 3 757 actions « STHS » pour un prix unitaire de 200 DT

Cette convention a été entérinée par votre Conseil d'Administration réuni le 30/04/2016

### 3- REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit

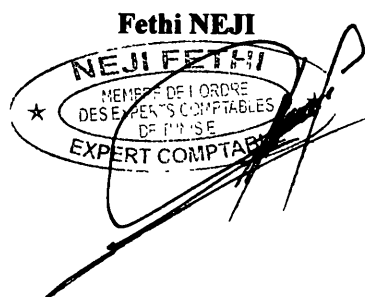
DIRIGEANTS	AUTORISATION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PASSIF AU 31/12/2015	AVANTAGES EN NATURE
Directeur Général	Le Directeur Général a été reconduit dans ses fonctions en vertu du Conseil d'Administration du 4/09/2014 pour une durée de deux années. Le Conseil d'Administration du 20/09/2012 a fixé sa rémunération à 13 mensualités pour un montant mensuel net de 4 000 DT et une prime annuelle. Le Conseil d'Administration du 17/09/2015 a augmenté son salaire de 1 000 DT à compter du 01/09/2015.	Salaire : 77 190 DT  Prime brute 2014 servie en 2015 : 33 916 DT	Primes brutes 2015 estimées et non encore servies : 22 119 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Directeur Général Adjoint	Le Directeur Général Adjoint a été reconduit dans ses fonctions en vertu du Conseil d'Administration du 4/09/2014 pour une durée d'une année. Le Conseil d'Administration du 20/09/2012 a fixé sa rémunération à 13 mensualités pour un montant mensuel net de 3 000 DT et une prime annuelle. Le Conseil d'Administration du 09-09-2015 a renouvelé le mandat du DGA pour 2 années et a augmenté son salaire de 750 DT à compter du 01/09/2015.	Salaire : 62 287 DT  Prime brute 2014 servie en 2015 : 24 003 DT	Primes brutes 2015 estimées et non encore servies : 15 844 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Administrateurs	PV de l'AGO du 10 juillet 2015 (jetons de présence).	Jetons de présence : 5 000 DT	36 733 DT	

En dehors de ces conventions, nous n'avons pas été informés, par votre Conseil d'Administration, d'autres conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 Mai 2016

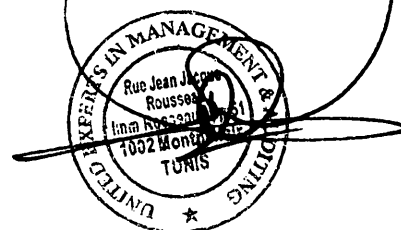
### Les commissaires aux comptes

**Cabinet Neji Fethi**



**United Experts in Management & Auditing**

**Hichem KACEM**



**I- ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**  
(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31-déc-15	31-déc-14
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		60 498	60 498
Moins amortissements		-47 767	-45 448
Moins provisions		-10 000	-10 000
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	1	<u>2 731</u>	<u>5 050</u>
Immobilisations corporelles		12 457 593	12 096 242
Moins amortissements	-	3 464 232	-2 884 334
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	2	<u>8 993 361</u>	<u>9 211 908</u>
Immobilisations financières		24 348 079	20 249 353
Moins provisions	-	2 676 191	-1 510 772
<i>Immobilisations financières nettes</i>	3	<u>21 671 888</u>	<u>18 738 581</u>
<b>Total net des actifs immobilisés</b>		<u>30 667 980</u>	<u>27 955 539</u>
<b>Autres actifs non courants</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	ANC	<u>30 667 980</u>	<u>27 955 539</u>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		8 508 269	7 973 659
Moins provisions	-	808 118	-839 720
<i>Stocks nets</i>	4	<u>7 700 151</u>	<u>7 133 939</u>
Clients et comptes rattachés		7 884 726	6 591 363
Moins provisions	-	1 518 947	-1 428 041
<i>Clients nets</i>	5	<u>6 365 779</u>	<u>5 163 322</u>
Autres actifs courants		3 320 357	5 914 341
Moins provisions	-	614 648	-1 486 160
<i>Autres actifs courants nets</i>	6	<u>2 705 709</u>	<u>4 428 181</u>
Placements et autres actifs financiers		4 613 881	5 996 978
Moins provisions	-	2 718 681	-2 718 681
<i>Placements nets</i>	7	<u>1 895 200</u>	<u>3 278 297</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	8	<u>584 239</u>	<u>349 315</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	AC	<u>19 251 078</u>	<u>20 353 054</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	A	<u>49 919 058</u>	<u>48 308 593</u>

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**  
(Montants exprimés en dinar tunisien)

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	Notes	<b>31-déc-15</b>	<b>31-déc-14</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves		4 733 503	4 733 503
Réserves pour fonds social		234 742	226 669
Avoirs des actionnaires		-150 183	-150 183
Résultats reportés		3 958 131	2 879 437
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>	<b>9</b>	<b>15 776 193</b>	<b>14 689 426</b>
Résultat de l'exercice		607 927	1 354 850
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>CP</b>	<b>16 384 120</b>	<b>16 044 276</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts	10	4 078 623	3 741 273
Autres passifs financiers		4 012	4 012
Provisions		5 440	5 440
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>PNC</b>	<b>4 088 075</b>	<b>3 750 725</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	8 696 117	11 078 999
Autres passifs courants	12	2 791 087	2 009 985
Autres passifs financiers	13	16 546 692	13 778 772
Concours bancaires	14	1 412 967	1 645 836
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>PC</b>	<b>29 446 863</b>	<b>28 513 592</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>P</b>	<b>33 534 938</b>	<b>32 264 317</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>		<b>49 919 058</b>	<b>48 308 593</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DE 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015**  
(Montants exprimés en dinar tunisien)

Désignation	Notes	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Revenus	R1	44 596 837	44 245 660
Coût des ventes	R2	-34 919 459	-34 722 757
<b>MARGE BRUTE</b>		<b><u>9 677 378</u></b>	<b><u>9 522 903</u></b>
Autres produits d'exploitation	R3	228 472	159 433
Frais de distribution	R4	-2 784 376	-2 610 789
Frais d'administration	R5	-3 350 253	-2 833 361
Autres charges d'exploitation		-435569	-357 313
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>3 335 652</u></b>	<b><u>3 880 873</u></b>
Charges financières nettes	R6	-2 845 613	-4 964 700
Produits financiers	R7	447 366	278 648
Autres gains ordinaires	R8	143 358	3 467 098
Autres pertes ordinaires		-19 207	-25 359
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b><u>1 061 556</u></b>	<b><u>2 636 560</u></b>
Impôt sur les bénéfices	R9	453 629	1 281 710
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b><u>607 927</u></b>	<b><u>1 354 850</u></b>
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b><u>607 927</u></b>	<b><u>1 354 850</u></b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
<b>RESULTAT APRES MODIF.COMPTABLES</b>		<b><u>607 927</u></b>	<b><u>1 354 850</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE DE 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31-déc 2015	31-déc 2014
<b><u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Encaissements reçus des clients	FEX1	50 941 946	52 187 238
Sommes versées aux fournisseurs	FEX2	- 21 047 357	- 25 608 590
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	FEX3	- 2 923 167	- 2 595 242
Paievements à l'Etat	FEX4	- 10 932 461	- 11 734 980
Intérêts de gestion payés	FEX5	- 2 434 036	- 2 735 491
Autres Encaissements	FEX6	532 106	415 883
Autres Décaissements	FEX7	- 33 200	- 5 100
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>FEX</b>	<b>14 103 831</b>	<b>9 923 718</b>
<b><u>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissements</u></b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI 1	- 285 133	- 165 121
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI 2	48 000	4 469 065
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob Financières	FI 3	- 761 155	- 1 198 000
Encaissements provenant de la cession d'immob Financières	FI 4	1 247 669	
Autres Encaissements	FI 5		
Autres Décaissements	FI 6	- 1 455 353	- 3 925 721
<b>Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissements</b>	<b>FI</b>	<b>- 1 205 972</b>	<b>- 819 777</b>
<b><u>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissement dividendes		- 277 683	-
Dividendes & autres distributions			
Encaissements provenant des emprunts	FF 1	17 427 274	16 590 810
Remboursement d'emprunts	FF 2	- 29 581 867	- 27 665 516
Autres Encaissements			
<b>Flux de trésorerie affecté aux activités de financement</b>	<b>FF</b>	<b>- 12 432 276</b>	<b>- 11 074 706</b>
Incidences des variations de taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités			
		<b>465 583</b>	<b>- 1 970 765</b>
<b>Variations de trésorerie</b>			
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>-1 294 312</b>	<b>676 453</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>-828 729</b>	<b>-1 294 312</b>



**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**  
**PERIODE DE 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	31-déc 2015	%	31-déc 2014	%
Ventes de marchandises	44 596 837	100%	44 245 660	100%
Cout d'achat de marchandises vendues	-34 919 459	-78%	-34 722 757	-78%
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>9 677 378</b>	<b>22%</b>	<b>9 522 903</b>	<b>22%</b>
Autres charges externes	-2 352 850	-5%	-2 018 540	-5%
Autres produits d'exploitation	228 472	1%	159 433	0%
<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE</b>	<b>7 553 000</b>	<b>17%</b>	<b>7 663 796</b>	<b>17%</b>
Charges de personnel	-3 433 925	-8%	-3 050 731	-7%
Impôts et taxes	-234 702	-1%	-269 173	-1%
Subventions d'exploitation	0	0%	0	0%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 884 373</b>	<b>9%</b>	<b>4 343 892</b>	<b>10%</b>
Autres produits et gains	143 358	0%	3 467 098	8%
Produits financiers	447 366	1%	278 648	1%
Autres charges et pertes	-19 207	0%	-25 359	0%
Charges financières	-2 394 229	-5%	-2 264 611	-5%
Dotations aux amortissements & provisions	-1 535 388	-3%	-3 735 358	-8%
Reprises sur provisions & amortissements	535 283	1%	572 250	1%
<b>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT</b>	<b>1 061 556</b>	<b>2%</b>	<b>2 636 560</b>	<b>6%</b>
Impôt sur les sociétés	-453 629	-1%	-1 281 710	-3%
<b>RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT</b>	<b>607 927</b>	<b>1%</b>	<b>1 354 850</b>	<b>3%</b>
Effets des modifications comptables	-		-	
<b>RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES</b>	<b>607 927</b>	<b>1%</b>	<b>1 354 850</b>	<b>3%</b>



## NOTES RELATIVES AU BILAN

### NOTE ANC - ACTIFS NON COURANTS :

Au 31 décembre 2015, cette rubrique totalise un montant net de 30 667 980 DT contre 27 955 539 DT au 31 décembre 2014.

En DT

DESIGNATION	NOTE	VCN 31.12.2015	VCN 31.12.2014
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	1	2 731	5 050
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	8 993 361	9 211 908
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3	21 671 888	18 738 581
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>30 667 980</b>	<b>27 955 539</b>

### **NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles totalisent, au 31 décembre 2015, une valeur brute de 60 498 DT, une valeur stable depuis 2014,

La provision constatée au niveau de ce poste d'un montant de 10 000 DT, est rattachée à la situation du fonds de commerce associé à l'ancien local de la société (Rue Houcine Bouzaïene – Tunis)

Le détail des immobilisations incorporelles, figure au niveau du tableau suivant :

LIBELLÉ	VALEUR BRUTE					PROVISION ANTÉRIEUR	AMORTISSEMENTS				VCN
	DÉBUT	ACQUI.	CESSION	RECLAS.	VALEUR AU 31.12.15		AMORTISS. ANTÉRIEUR	AMORTISS. & PROV. CUMULES			
								DOTATION	CESSION	AMORTISS. & PROV. CUMULES	
LOGICIEL	50 498	-	-	-	50 498	45 449	2 319	-	47 768	2 731	
FONDS DE COMMERCE	10 000	-	-	-	10 000	10 000	-	-	10 000	0	
<b>TOTAL</b>	<b>60 498</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60 498</b>	<b>10 000</b>	<b>45 449</b>	<b>2 319</b>	<b>-</b>	<b>57 768</b>	<b>2 731</b>

### **NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2015, une valeur brute de 12 457 593 DT contre 12 096 242 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 361 351 DT (1 006 770 DT d'acquisitions contre 645 420 DT de cessions et de reclassement).

Les principaux comptes d'immobilisations concernés par ces variations, sont les suivants :

- Immobilisation en Cours : Diminution de 381 519 DT (Reclassement de l'immobilisation en cours d'une valeur de 579 125 DT) et augmentation de 197 606 correspondants aux travaux liés à une partie du siège sociale de la société.
- Bâtiments : Reclassement de 579 125 DT suite à l'achèvement des travaux d'une partie du siège de la société
- Matériel de transport : Augmentation de 100 632 DT correspondant, principalement, à l'acquisition de quatre véhicules pour un montant de 166 928 DT contre la cession de trois véhicules pour un montant brut de 66 295 DT.

Le détail des variations enregistrées au niveau des immobilisations corporelles, figure au niveau du tableau suivant :

En DT

LIBELLE	VALEUR BRUTE				AMORTISSEMENTS					VCN
	DEBUT	ACQUISITION	CESSION ①	RFCLASS.	VALEUR AU 31/12/2015	AMORTISS. ANTERIEURS	DOTATION	CESSION	AMORTISS. CUMULES	
TERRAIN	1 784 819	0	0	0	1 784 819	0	0	0	0	1 784 819
IMMOBILISATIONS	5 303 440	0	0	579 125	5 882 565	1 069 281	270 936	0	1 340 217	4 542 348
IMMOBILISATIONS EN AMEN INSTA	1 045 576	21 698	0	0	1 067 274	312 100	104 245	0	416 345	650 929
MATERIEL INDUSTRIEL	25 353	501	0	0	25 854	16 686	2 684	0	19 370	6 484
MATERIEL DE TRANSPORT	1 448 137	166 928	66 295	0	1 548 770	798 412	226 298	65 795	958 915	589 855
EQUIPEMENT DE BUREAU	249 795	5 541	0	0	255 336	210 085	20 787	0	230 872	24 464
MATERIEL INFORMATIQUE	506 311	35 372	0	0	541 683	477 770	20 743	0	498 513	43 170
IMMOBILISATION EN COURS ②	1 732 811	197 606	0	-579 125	1 351 292	0	0	0	0	1 351 292
<b>TOTAL</b>	<b>12 096 242</b>	<b>427 646</b>	<b>66 295</b>	<b>0</b>	<b>12 457 593</b>	<b>2 884 334</b>	<b>645 693</b>	<b>65 795</b>	<b>3464232</b>	<b>8 993 361</b>

① Le résultat de la cession de l'exercice, se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	VALEUR BRUTE	CUMUL AMORT.	VCN	PRIX CESSION	(+/-) VALUE
CESSION IVECO 4497 TU 129	908	408	500	18 000	17 500
CESSION IVECO 1496 TU 132	36 451	36 451	0	20 000	20 000
CESSION FIAT 6898 TU 138	28 936	28 936	0	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>66 295</b>	<b>65 795</b>	<b>500</b>	<b>48 000</b>	<b>47 500</b>

② Les constructions achevées, correspondent aux travaux du premier étage (département administratif) du siège social situé au 8, rue 8601 Z.I Charguia I.

③ Le poste « Immobilisations encours » dont la valeur comptable s'élève à 1 351 292 DT correspond aux travaux partiellement exécutés au niveau du 2<sup>ème</sup> étage du local de la « STEQ ». Une expertise datée du 27 Avril 2015, affiche une valeur des travaux non encore achevés, pour 1 350 000 DT.

Par ailleurs, les travaux d'inventaire physique des immobilisations, effectués par la société, ont fait l'objet d'un rapprochement avec les données comptables. Le rapprochement de cet inventaire aux chiffres comptables a dégagé des immobilisations non identifiées pour une valeur brute de 153 615 DT et une valeur comptable nette nulle

### NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant au 31 décembre 2015, un montant brut de 24 348 079 DT contre 20 249 353 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 4 098 726 DT, se ventile comme suit :

		En DT	
DESIGNATION	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
TITRES DE PARTICIPATIONS	3 1	24 224 540	20 118 637
PRETS AU PERSONNEL		92 702	82 379
CAUTIONS DOUANIERES ACCORDEES		30 837	48 337
<b>TOTAL BRUT</b>		<b>24 348 079</b>	<b>20 249 353</b>
PROVISIONS / TITRES DE PARTICIPATIONS	3 1	-2 644 254	-1 478 834
PROVISIONS /PRETS AU PERSONNEL		-1 100	-1 100
PROVISIONS / CAUTIONS ACCORDEES		-30 837	-30 838
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>-2 676 191</b>	<b>-1 510 772</b>
<b>TOTAL NET</b>		<b>21 671 888</b>	<b>18 738 581</b>

### 3.1 Titres de participations :

Les mouvements enregistrés, au niveau des titres de participation, se résument comme suit :

- L'acquisition de 3 667 parts sociales de la société « MAISON TEMIMI » pour une valeur de 480 103 DT
- La participation à l'augmentation de capital de la société « JNAYNA » pour un montant de 312 500 DT.
- L'acquisition de 20 000 titres « MERIDIANA » pour un montant de 400 000 DT.
- L'acquisition de 15 450 titres « STHS » pour un montant de 3 090 000 DT.
- La participation à l'augmentation de capital de la société « TUBTEC » pour un montant de 798 000 DT.
- La cession de 9 747 parts sociales de la société « PATRIMOINE » pour une valeur de 974 700 DT.

Les détails de la composition du portefeuille titres de participation ainsi que les variations enregistrées et les provisions constatées, par nature de participation, se présentent au niveau du tableau suivant .

En DT

TITRES DE PARTICIPATION	SOLDE INITIAL			ACQUISITION			CESSIONS			SOLDE FINAL			PROVISION	VCN
	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT		
PIMA	438 961	10	4 691 813							438 961	10	4 691 813		4 691 813
BTS	100	10	1 000							100	10	1 000		1 000
DAR EDDOHEN	500	100	50 000							500	100	50 000	50 000	0
GRANADA HOTEL	44 287	10	442 888							44 287	10	442 888		442 888
KOKET	22 457	107	2 412 004							22 457	107	2 412 004	0	2 412 004
BAGNOLE "EXPRESSE ILE "	6 000	10	60 000							6 000	10	60 000		60 000
MAISON TMIMI	17 166	102	1 761 789	3 667	131	480 103				20 833	107	2 241 892		2 241 892
JAEGER	14 000	10	140 000							14 000	10	140 000	140 000	0
JNAYNA	2 625	100	262 500	3 125	100	312 500				5 750	100	575 000		575 000
SHAMSY	27 773	4	127 780							27 773	4	127 780	127 780	0
PALMA	49 843	11	572 273							49 843	11	572 273	455 323	116 950
STE PATRIMOINE	17 233	100	1 723 300				9 747	100	974 700	7 486	100	748 600		748 600
MERIDIANA	160 126	18	2 939 290	20 000	20	400 000				180 126	18	3 339 290		3 339 290
BAYA DISTRIBUTION	80 000	10	800 000							80 000	10	800 000	800 000	0
STE EXPERT AUTO	79 000	10	790 000							79 000	10	790 000	273 150	516 850
JNAYNAT EL MANAR	50 060	53	2 666 000							50 060	53	2 666 000		2 666 000
STHS	1 800	100	180 000	15 450	200	3 090 000				17 250	189	3 270 000		3 270 000
STEQ EXPRESS	49 800	10	498 000							49 800	10	498 000		498 000
TUBETEC	0	0	0	79 800	10	798 000						798 000	798 000	0
<b>TOTAL</b>			<b>20 118 637</b>			<b>5 080 603</b>			<b>974 700</b>			<b>24 224 540</b>	<b>2 644 253</b>	<b>21 580 287</b>

## NOTE AC - ACTIFS COURANTS :

Les actifs courants s'élèvent, au 31 décembre 2015 à 19 251 078 DT contre 20 353 054 DT au 31 décembre 2014. Le tableau suivant présente le détail comparé de cette rubrique :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
STOCKS	4	7 700 151	7 133 939
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	5	6 365 779	5 163 322
AUTRES ACTIFS COURANTS	6	2 705 709	4 428 181
PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS	7	1 895 200	3 278 297
LIQUIDITES & EQUIVALENTS LIQUIDITES	8	584 239	349 315
<b>TOTAL</b>		<b>19 251 078</b>	<b>20 353 054</b>

## **NOTE 4 – STOCKS DE MARCHANDISES**

Cette rubrique totalise un solde net de provisions, de 7 700 151 DT, au 31 décembre 2015, contre 7 133 939 DT, au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 566 212 DT.

DESIGNATION		En DT		
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014	VARIATION
STOCK	⊕	8 508 268	7 973 659	534 609
PROVISIONS / STOCKS		-808 117	-839 720	31 603
<b>TOTAL</b>		<b>7 700 151</b>	<b>7 133 939</b>	<b>566 212</b>

⊕ Dont stock sous douane au 31 décembre 2015, de 1 907 324 DT contre 1 443 420 DT au 31 décembre 2014

## **NOTE 5 – CLIENTS & COMPTES RATTACHES**

Au 31 décembre 2015, la rubrique « clients et comptes rattachés » totalise un montant net de provisions de 6 365 779 DT contre 5 163 322 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 1 202 457 DT. Le détail comparé de cette rubrique, se présente comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
CLIENTS ORDINAIRES	6 298 304	5 277 583
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR	462 662	315 687
CLIENTS DOUTEUX	1 123 760	998 093
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>7 884 726</b>	<b>6 591 363</b>
PROVISIONS/DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	-1 518 947	-1 428 041
<b>TOTAL NET</b>	<b>6 365 779</b>	<b>5 163 322</b>

● Y compris les valeurs à encaisser (1 669 852 DT au 31/12/2015 contre 2 419 527 DT au 31/12/2014)

Sont regroupés dans le compte « Clients Douteux » les impayés dont le règlement intégral, à court terme, serait possible (**Impayés courants**) et les impayés dont le recouvrement serait entaché d'incertitude entraînant, pour des cas, le recours aux voies judiciaires (**Impayés litigieux**). Les provisions constatées correspondent, à l'application d'un coefficient déterminé en fonction de l'ancienneté de l'ensemble des créances (chèques impayés, effets impayés et factures non réglées)

## NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 2 705 709 DT au 31 décembre 2015, contre de 4 428 181 DT, au 31 décembre 2014. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit .

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
FOURNISSEURS, AVANCES & ACOMPTES ❶	619 364	1 753 998
PRETS AU PERSONNEL	103 547	94 791
ETAT, IMPOTS & TAXES ❷	1 183 303	1 046 369
DEBITEURS DIVERS ❸	1 141 680	2 506 197
COMPTE D'ATTENTE	16 555	16 555
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	255 908	496 431
PROVISIONS SUR DEPRECIATION ACTIF	-614 648	-1 486 160
<b>TOTAL</b>	<b>2 705 709</b>	<b>4 428 181</b>

❶ Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	BRUT	PROVISION	NET
AVANCE KOKET	408 616	0	408 616
DIVERS SOLDES GELES ①	113 057	86 288	26 769
REGLEMENT IMPORTATION ①	97 691	0	97 691
<b>TOTAL</b>	<b>619 364</b>	<b>86 288</b>	<b>533 076</b>

① Ces valeurs ont été dénouées en 2016.

❷ Cette rubrique se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	VALEUR	
ETAT, REPORT IS	783 563	
ETAT, ACOMPTES PROVISIONNEL	377 067	
ETAT, RS A IMPUTER	22 673	
<b>TOTAL</b>	<b>1 183 303</b>	

❸ Cette rubrique se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	VALEUR	PROVISION
INTERETS SUR PLACEMENTS	334 329	313 504
RISTOURNES FOURNISSEURS ETRANGERS	422 923	0
SOCIETES DU GROUPE	176 766	116 950
AUTRES DEBITEURS DIVERS	207 662	27 577
<b>TOTAL</b>	<b>1 141 680</b>	<b>458 031</b>



## NOTE 7 – PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de la rubrique « Placements & autres actifs financiers » se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
ALHIFADH SICAV	1 967	1 934
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	59 340
PLACEMENT JNAYNA	441 200	441 200
PLACFMFNT SHAMSY	1 694 916	1 694 916
TUNISIE PLACEMENT	6 225	6 225
PLACEMENT FLOWFR	-	400 000
PLACEMENT MAY CAR	-	400 000
PLACEMENT STHS	-	994 720
PLACEMENT MFRIDIANA	36 000	1 481 643
PLACEMENT BAYA COMPANY	517 000	517 000
PLACEMENT AREM GROUP	361 880	-
PI ACFMFNT NAKCHA	495 353	-
PLACEMENT EXPRESS ASSENCEUR	1 000 000	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>4 613 881</b>	<b>5 996 978</b>
PROVISION SUR PLACEMENT	① -2 718 681	-2 718 681
<b>TOTAL</b>	<b>1 895 200</b>	<b>3 278 297</b>

① Au 31/12/2015, le détail des provisions se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	MONTANT	
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	
PLACEMENT JNAYNA	441 200	
PLACEMENT SHAMSY	1 694 916	
TUNISIE PLACEMENT	6 225	
PLACEMENT BAYA COMPANY	517 000	
<b>TOTAL</b>	<b>2 718 681</b>	

## NOTE 8 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des liquidités et équivalents de liquidités passe de 349 315 DT au 31 décembre 2014 à 584 239 DT au 31 décembre 2015, soit une amélioration de 234 924 DT entre les deux périodes. Les liquidités et équivalents de liquidités, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	-	2 337
EFFETS REMIS A L'ESCOMPTE	-	1 138
BANQUFS	581 045	348 902
CAISSE	3 194	1 531
PROVISION / EFFETS NON ENCAISSES	-	-4 593
<b>TOTAL</b>	<b>584 239</b>	<b>349 315</b>

## NOTE CP – CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 31 décembre 2015, un montant de 16 384 120 DT contre 16 044 276 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 339 844 DT

		En DT	
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	15 776 193	14 689 426
RESULTAT DE L'EXERCICE		607 927	1 354 850
<b>TOTAL</b>		<b>16 384 120</b>	<b>16 044 276</b>

## NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution des capitaux propres, avant résultat, se présente comme suit :

		En DT	
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
CAPITAL SOCIAL		7 000 000	7 000 000
RESERVES LEGALES		1 000 000	1 000 000
AUTRES RESERVES		3 733 503	3 733 503
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	9 1	234 743	226 669
AVOIRS DES ACTIONNAIRES		-150 183	-150 183
RESULTAT REPORTE FN FRANCHISE DE RETENUE		2 603 280	2 879 437
RESULTAT REPORTE		1 354 850	-
<b>TOTAL</b>		<b>15 776 193</b>	<b>14 689 426</b>

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

	En DT								
DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVE POUR REINV. EXONERE	AUTRES RESERVES	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	ACTIONS PROPRES	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
<b>DE AU 12/2014</b>	7 000 000	1 000 000	2 340 000	1 393 503	226 669	-150 183	2 879 437	1 354 850	16 044 276
AGO DU 10/07/2015							1 354 850	-1 354 850	0
LIATION 2015					8 074		-276 157	607 927	339 844
<b>SOLDE AU 31/12/2015</b>	7 000 000	1 000 000	2 340 000	1 393 503	234 743	-150 183	3 958 130	607 927	16 384 120

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion de l'exercice 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élèvent au 31 décembre 2015 à 6 336 784 DT et se détaillent comme suit :

AUTRES RESERVES	3 733 503 DT
RESULTAT REPORTE	2 603 280 DT

## 9.1 Réserve pour fond social :

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

En DT							
DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2014	RESSOURCES		EMPLOIS		RECLASS.	SOLDE AU 31/12/2015
		PRODUITS DU COMPTE FONDS SOCIAL	REMBOUR.	PRETS ACCORDES	DEPENSES A FONDS PERDUS		
<b>TRESORERIE</b>	49 549		197 341	-213 826	-28		33 036
<b>ECHEANCES A PLUS D'UN AN</b>	82 329	8 145	-202 884	213 826		-8 757	92 659
ET AU PERSONNEL	82 329	8 145	-197 384	213 826		-8 757	98 159
PRET EN COURS DE VERSFMENT			-5 500				-5 500
<b>ECHEANCES A MOINS D'UN AN</b>	94 791		5 500			8 757	109 048
ET AU PERSONNEL	94 791					8 757	103 548
REMBOURSEMENT PRET PERSONNEL EN COURS			5 500				5 500
PRET ACCORDE NON FNCORE SERVI							0
<b>PENSES A FONDS PERDUS</b>							0
COMMISSIONS BANCAIRES							0
<b>SOLDE RESERVE POUR FONDS SOCIAL</b>	<b>226 669</b>	<b>8 145</b>	<b>-43</b>	<b>0</b>	<b>-28</b>	<b>0</b>	<b>234 743</b>

## NOTE P – PASSIFS :

Les passifs totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 33 534 938 DT contre 32 264 317 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 1 270 621 DT entre les deux périodes.

En DT		
DESIGNATION	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
PASSIFS NON COURANTS	4 088 075	3 750 725
PASSIFS COURANTS	29 446 863	28 513 592
<b>TOTAL</b>	<b>33 534 938</b>	<b>32 264 317</b>

## NOTE PNC – PASSIFS NON COURANTS :

### NOTE 10 – EMPRUNTS

Les emprunts, à moyen et long terme, présentent, au 31 décembre 2015, un solde de 4 078 623 DT contre un solde de 3 741 273 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 337 350 DT

Au 31 décembre 2015, le détail des emprunts en cours, se présente comme suit :

En DT

LIBELLE	ECHEANCE + 1 AN	ECHEANCE - 1 AN
EMPRUNT BIAT 2 664 000	0	585 086
EMPRUNT AMEN 2 000 MD	319 492	326 775
EMPRUNT HB 227050	32 556	39 966
EMPRUNT HB 249130	25 473	10 062
EMPRUNT HB 251100	15 921	6 009
EMPRUNT HB 255240	14 237	5 159
EMPRUNT IJARA 1414300064	9 223	6 228
EMPRUNT HB 249810	41 523	27 849
EMPRUNT HB 264680	31 909	10 310
EMPRUNT HB 265270	27 562	9 236
EMPRUNT AMEN 300000 MD	125 000	42 857
EMPRUNT AMEN 360 MD	218 361	70 820
CREDIT 400000MD AB (2013)	254 997	52 152
CREDIT STB 798000 000 (2014)	704 900	93 100
EMPRUNT 700MD/BT	415 254	142 373
IJARA 1434300069	23 440	10 721
IJARA 1435000032	29 314	13 408
IJARA 1514500057	23 170	5 704
IJARA 1511700027	15 856	4 019
IJARA 1523600049	83 767	19 071
BNA 2 5MD (2015)	1 666 668	833 333
<b>TOTAL</b>	<b>4 078 623</b>	<b>2 314 238</b>

**NOTE PC – PASSIFS COURANTS :**

Le solde des passifs courants, au 31 décembre 2015, s'élève à 29 446 863 DT contre 28 513 592 DT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 933 271 DT entre les deux périodes.

Le détail de cette rubrique, se présente comme suit

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	11	8 696 117	11 078 999
AUTRES PASSIFS COURANTS	12	2 791 087	2 009 985
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	13	16 546 692	13 778 772
CONCOURS BANCAIRES	14	1 412 967	1 645 836
<b>TOTAL</b>		<b>29 446 863</b>	<b>28 513 592</b>

## NOTE 11 – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2015 les fournisseurs et comptes rattachés totalisent un montant de 8 696 117 DT contre 11 078 999 DT au 31 décembre 2014. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	5 729 123	7 928 146
FOURNISSEURS D'EXPLOIT° EFFETS A P	828 862	1 051 690
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	201 457	654 086
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	1 936 675	1 445 077
<b>TOTAL</b>	<b>8 696 117</b>	<b>11 078 999</b>

## NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent un montant de 2 791 087 DT au 31 décembre 2015 contre 2 009 985 DT au 31 décembre 2014. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
CLIENTS, AVANCFS & ACOMPTES		11 232	11 232
CLIENTS CREDITEURS		278 880	-
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	12 1	327 765	284 513
ETAT, IMPOTS & TAXES	12 2	334 366	117 248
ASSOCIES, COMPTES COURANTS		21 675	21 657
CREDITFURS DIVERS	12 3	1 579 953	1 547 840
COMPTF D'ATTFNTF		1 300	1 300
PROVISIONS/DIFFERENCES DF CHANGF		192 976	-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		42 940	26 195
<b>TOTAL</b>		<b>2 791 087</b>	<b>2 009 985</b>

### 12-1 Personnel et comptes rattachés :

Cette rubrique s'élève à 327 765 DT au 31 décembre 2015 et regroupe les postes suivants :

DESIGNATION	En DT	
	MONTANT	
REMUNERATIONS DUES	437	
OPPOSITION SUR SALAIRE	1 240	
PROVISIONS POUR CONGES A PAYER	242 110	
PROVISION POUR PRIME	83 978	
<b>TOTAL</b>	<b>327 765</b>	

### 12.2 Etats, Impôts et Taxes :

Ce poste totalisant 334 366 DT, se détaille comme suit

DESIGNATION	En DT	
	MONTANT	
ETATS, RECEVEURS DES FINANCES	325 028	
ETATS, RFCEVEURS DES REGIS MUNICIPA I ES	8 820	
ETATS, RFCEVEURS DE DOUANE	518	
<b>TOTAL</b>	<b>334 366</b>	

### 12.3 Crédeurs divers :

Ce poste totalisant 1 579 953 DT, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	MONTANT
AVANCE SUITE AU PROTOCOLE DE CESSION ACTION PALMA	983 905
CHARGF A PAYER	316 455
ORGANISMES SOCIAUX CNSS	220 974
AUTRES CREDITEURS	58 619
<b>TOTAL</b>	<b>1 579 953</b>

### NOTE 13 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers totalisent un montant de 16 546 692 DT au 31 décembre 2015, contre 13 778 772 DT au 31 décembre 2014 Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit .

		En DT	
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
EMPRUNTS A MOINS D'UN AN	10	2 314 238	2 251 458
BILLETS DE TRESORERIE	13-1	2 500 000	3 650 000
AUTRES CREDITS CONTRACTES	13-2	662 500	200 000
AUTRES CONCOURS BANCAIRES	13-3	11 028 516	7 654 233
INTERETS COURUS / EMPRUNTS		41 438	23 081
<b>TOTAL</b>		<b>16 546 692</b>	<b>13 778 772</b>

#### 13-1 BILLETS DE trésorerie :

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
BILLET DE TRESORERIE HIFADH	2 500 000	1 150 000
BILLET DE TRESORERIE SICAV	-	2 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000</b>	<b>3 650 000</b>

#### 13-2Autres crédits contractés :

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
EMPRUNTS STEQ EXPRESS	150 000	-
EMPRUNTS KOKET	200 000	200 000
EMPRUNT MED CHABCHOUB	312 500	-
<b>TOTAL</b>	<b>662 500</b>	<b>200 000</b>

### 13-3 Autres concours bancaires :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2015	31/12/2014
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BIAT	514 792	803 949
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES AMEN BANK	1 308 074	856 861
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES ATTIJARI	337 009	359 836
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES TQB	96 180	112 488
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BNA	48 402	95 783
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BTK	-	84 253
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BZ	12 740	-
CREDIT MOUREBHAZITOUNA	4 668 282	2 939 083
FINANCEMENT DEVOISES	4 043 037	2 401 980
<b>TOTAL</b>	<b>11 028 516</b>	<b>7 654 233</b>

### NOTE 14 - CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires totalisent un montant de 1 412 967 DT au 31 décembre 2015 contre 1 645 836 DT au 31 décembre 2014. Les soldes comparés des comptes figurants dans cette rubrique, se présentent comme suit .

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	277 210	-
ATTIJARI BANK	266 373	215 155
TUNISO-QATARIE BANK	186 349	47 956
AMEN BANK	167 368	439 595
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	-	46 964
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE	333 035	548 268
BANQUE DE TUNISIE	-	42 224
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	182 632	305 674
<b>TOTAL</b>	<b>1 412 967</b>	<b>1 645 836</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparé et simplifié, se présente comme suit :

	En DT	
DESIGNATION	SOLDE 31.12.2015	SOLDE 31.12.2014
+ REVENUS	44 596 837	44 245 660
- COUT DE VENTES	-34 919 459	-34 722 757
<b>= MARGE BRUTE</b>	<b>9 677 378</b>	<b>9 522 903</b>
- CHARGES D'EXPLOITATION	- 6 570 197	- 5 801 463
+PRODUITS D'EXPLOITATION	228 472	159 433
<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 335 652</b>	<b>3 880 873</b>
- CHARGES HORS EXPLOITATION	- 2 864 820	- 4 990 059
+PRODUITS HORS EXPLOITATION	590 724	3 745 746
<b>= RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>1 061 556</b>	<b>2 636 560</b>
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-453 629	-1 281 710
<b>= RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>607 928</b>	<b>1 354 850</b>

### NOTE R1 – REVENUS

Les revenus réalisés, concernent des ventes en hors taxes déduction faite des ristournes sur ventes.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
- CHIFFRE D'AFFAIRES	45 871 356	45 336 855
- RISTOURNE	-1 274 519	-1 091 195
<b>TOTAL</b>	<b>44 596 837</b>	<b>44 245 660</b>

### NOTE R2 – COUT DES VENTES

Le cout des ventes enregistrées au cours de l'exercice 2015, totalise un montant de 34 919 459 DT contre un montant de 34 722 757 DT au 31 décembre 2014.

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
-ACHATS LOCAUX	2 426 294	1 329 959
-ACHATS ETRANGERS	33 604 017	36 227 640
-RISTOURNE	-576 242	-512 032
-VARIATION DES STOCKS	-534 610	-2 322 810
<b>TOTAL</b>	<b>34 919 459</b>	<b>34 722 757</b>

### NOTE R3 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisant un montant de 228 472 DT, proviennent principalement

- Des revenus générés par la location d'une partie du local de la « STEQ » sis au 8, rue 8601 la Charguia I (pour un montant de 194 763 DT).



## NOTE R4 – FRAIS DE DISTRIBUTION

Les frais de distribution enregistrés au cours de l'exercice 2015, totalisent un montant de 2 784 376 DT contre un montant de 2 610 789 DT au 31 décembre 2014.

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2015	31/12/2014
- SAI AIRE COMMERCIAL	1 944 368	1 776 592
- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	215 210	205 568
-ENTRFTIEN ET RPPARATION	116 690	134 441
-ASSURANCE	57 941	47 787
-AUTRES CHARGES	450 167	446 401
<b>TOTAL</b>	<b>2 784 376</b>	<b>2 610 789</b>

## NOTE R5 – FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration enregistrés au cours de l'exercice 2015, totalisent un montant de 3 350 253 DT contre un montant de 2 833 361 DT au 31 décembre 2014.

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2015	31/12/2014
-SALAIRF ADMINISTRATIF	1 489 557	1 318 883
-DOTATION AUX AMORTISSEMENT	2 319	3 651
-ENTRFTIEN ET REPARATION	77 794	89 627
-ASSURANCE	38 627	31 858
-ACHATS NON STOCKES	556 208	434 511
-AUTRES CHARGES	1 185 748	954 831
<b>TOTAL</b>	<b>3 350 253</b>	<b>2 833 361</b>

## NOTE R6 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes enregistrées au cours de l'exercice 2015, totalisent un montant de 2 845 613 DT contre un montant de 4 964 700 DT au 31 décembre 2014.

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2015	31/12/2014
- CHARGE D'INTERET	2 463 287	2 228 274
- DOTATION AUX PROVISIONS	451 384	2 700 089
-PERTE DF CHANGE	494 404	329 370
-GAIN DF CHANGE	-563 462	-293 033
<b>TOTAL</b>	<b>2 845 613</b>	<b>4 964 700</b>

## NOTE R7 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers enregistrés au cours de l'exercice 2015 d'un montant de 447 366 DT, proviennent essentiellement de la plus-value sur cession de 9 747 titres patrimoines pour un montant de 248 549 DT et des produits des placements à court terme au sein des sociétés du groupe pour un montant de 198 704 DT.

La société n'a pas constaté les produits des placements MY CAR et MERIDIANA respectivement pour un montant de 10 317 DT et 77 364 DT.

### **NOTE R8 – AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires proviennent, essentiellement, de la plus-value suite à la vente des véhicules (47 500 DT) et d'autres produits divers suite aux apurements des anciens soldes (79 201 DT).

### **NOTE R9 – IMPOT SUR LES BENEFICES**

La détermination de l'impôt sur les bénéfices, est détaillée au niveau du tableau de calcul du résultat fiscal.

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL  
AU 31 DECEMBRE 20015**

<b>RESULTAT COMPTABLE AVANT INMPOT</b>	<b>1 061 556</b>
<b>A REINTEGRER :</b>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	286 178
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	149 815
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE NON REALISEES	195 907
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE	97 321
PROVISIONS POUR DEBITEURS DIVERS	357 114
PERTE SUR DIFFERENCE DE REGLEMENT	1 580
PROVISION POUR DEPRECIATION DE TITRES	94 269
PENALITES & AMENDES	13 647
DONS & SUBVENTIONS	124 581
TIMBRES DE VOYAGE	300
<b>RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS</b>	<b>2 382 268</b>
<b>A DEDUIRE</b>	
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	
REPRISES / PROVISIONS STOCKS (NON DEDUCTIBLE)	0
GAIN DE CHANGE NON REALISES	2 930
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE	35 259
REPRISE / PROVISIONS AUTRES COMPTES	345 757
<b>1er RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS &amp; DEDUCTIONS</b>	<b>1 998 323</b>
<b>Limite légale de déduction des provisions) :</b>	<b>999 161</b>
<b>A DEDUIRE (LIMITE LEGALE DES PROVISIONS)</b>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	166 616
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	17 191
<b>2nd RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS &amp; DEDUCTION</b>	<b>1 814 515</b>
REINTEGRATION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES ( 3 ANS)	
DEDUCTION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES ( 3 ANS )	
<b>3nd RESULTAT FISCAL APRES REINVESTISSEMENTS EXONORES</b>	<b>1 814 515</b>
<b>BENEFICE IMPOSABLE (ARRONDI)</b>	<b>1 814 515</b>
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES ( 25% )</b>	<b>453 629</b>
REVENUE A LA SOURCE A IMPUTER	652 421
ACOMPTE PROVISIONNEL PAYE	0
EXCEDENT IS	984 511
<b>IS DU (EXCEDENT)</b>	<b>-1 183 304</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2015, la trésorerie nette dégagée par la société « STEQ » a atteint -828 729 DT contre -1 294 312 DT au 31 décembre 2014, soit une variation positive de 465 583 DT ainsi ventilée :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2015
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	F EX	14 103 831
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	F I	-1 205 972
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	F FI	-12 432 276
<b>TOTAL</b>		<b>465 583</b>

### **F.EX- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION**

Ces flux dégagant un solde 14 103 831 DT au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2015
ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS	F EX 1	50 941 946
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS	F EX 2	- 21 047 357
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & ORGANISMES SOCIAUX	F EX 3	- 2 923 167
PAIEMENTS A L'ETAT	F EX 4	- 10 932 461
INTERETS DE GESTION PAYES	F EX 5	- 2 434 036
AUTRES ENCAISSEMENTS	F EX 6	532 106
AUTRES DECAISSEMENTS	F EX 7	- 33 200
<b>TOTAL</b>		<b>14 103 831</b>

#### **F.EX.1 – ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

Ce poste totalisant 50 941 946 DT, au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2015
ENCAISSEMENT CLIENTS (ESPECE)	4 213 691
ENCAISSEMENT CLIENTS (CHEQUES + EFFETS)	46 728 255
<b>TOTAL</b>	<b>50 941 946</b>

#### **F.EX.2 – SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS**

Ce poste totalise -21 047 357 DT, au 31 décembre 2015

#### **F.EX.3 – SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & AUX ORGANISMES SOCIAUX**

Ce poste totalisant -2 923 167 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2015
DECAISSEMENT SUITE A L'OCTROI DE PRETS AU PERSONNEL	-158 732
ASSURANCE GROUPE	-139 899
REMUNERATIONS DUES	-1 884 123
CHARGES SOCIALES	-740 413
<b>TOTAL</b>	<b>-2 923 167</b>

#### **F.EX.4 – PAIEMENTS A L'ETAT**

Ce poste totalisant -10 932 461 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
		31/12/2015
RETENUES A LA SOURCE, TFP, FOPROLOS, DROIT DE TIMBRE ET TCI	-	1 835 251
DROITS DE DOUANE	-	9 020 010
AUTRES IMPOTS & TAXES	-	77 200
<b>TOTAL</b>		<b>-10 932 461</b>

#### F.EX.5 – INTERETS DE GESTION PAYES

Ce poste totalisant -2 434 036 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
		31/12/2015
INTERETS SUR EMPRUNTS		-778 722
INTERET SUR BILLET DE TRESORERIE		-165 429
INTERFT SUR COMPTE COURANT DEBITEUR		-206 404
INTERET SUR AUTRES OPERATIONS BANCAIRES		-1 283 481
<b>TOTAL</b>		<b>-2 434 036</b>

#### F.EX.6 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste totalisant 532 106 DT au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
		31/12/2015
REMBOURSEMENT NOTE DE DEBIT INTERGROUPE		158 480
ENCAISSEMENTS LOYERS		143 084
AUTRES ENCAISSEMENTS		230 542
<b>TOTAL</b>		<b>532 106</b>

#### F.EX.7 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste regroupe les opérations de décaissement suite aux cautions versées (33 200 DT).

#### FI : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux dégagant un solde -1 205 972 DT au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
			31/12/2015
DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	fi 1	-	285 133
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	fi 2		48 000
DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOB FINANCIERES	fi 3	-	761 155
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOB FINANCIERES	fi 4		1 247 669
AUTRES DECAISSEMENTS	fi 5	-	1 455 353
<b>Total</b>			<b>-1 205 972</b>

#### F.I.1 – DECAISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations au 31 décembre 2015, totalisent un montant de 285 133 DT. Les principaux comptes concernés par ces flux, sont les suivants. « Immobilisations en cours », « Matériel de transport » et « Matériel informatique ».

### **F.I.2 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES.**

Les encaissements suite à la cession du matériel de transport (2 IVECO, FIAT SCUDO) au 31 décembre 2015, totalisent un montant de 48 000 DT.

### **F.I.3 – DECAISSEMENTS LIES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

Le montant total figurant dans ce poste correspond, principalement, aux décaissements suite à la participation à l'augmentation de capital de la société « MERIDIANA », « STHS », « JNAYNA » et « TUBTEC »

### **F.I.4 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

Le montant total figurant dans ce poste correspond, principalement, aux encaissements suite à la cession des titres de la société « PATRIMOINE »

### **F.I.5 – AUTRES DECAISSEMENTS**

Ce poste correspond aux sommes versées aux sociétés du groupe : « NAKCHA », « AREM GROUP » et « EXPRESS ASCENSEUR »

### **F.F : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT**

Ces flux dégagant un solde de -12 432 276 DT au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

		En DT	
	DESIGNATION	NOTE	31/12/2015
	ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	F F 1	17 427 274
	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	F F 2	- 29 581 867
	DIVIDENDES & AUTRES DISTRIBUTIONS	F F 3	- 277 683
	<b>TOTAL</b>		<b>- 12 432 276</b>

#### **F.F.1– ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS**

Les encaissements se détaillent comme suit :

- Crédit à long terme BNA (2 500 000 DT)
- Les crédits à court terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane (8 692 774 DT) ;
- Les billets de trésorerie émis (4 550 000 DT) ,
- Crédit à court-terme (1 684 500 DT)

#### **F.F.2– REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS :**

Les emprunts remboursés, au cours de l'exercice 2015, concernent .

- Les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane sur importations (8 760 391 DT) ,
- Les billets de trésorerie échus et réglés (3 200 000 DT) ,
- Les remboursements des financements en devise (7 783 494 DT) ;
- Les règlements des échéances 2014 des crédits à long & moyen terme (9 837 982 DT).

#### **F.F.3– DIVIDENDES & AUTRES DISTRIBUTIONS :**

Le montant total figurant dans ce poste, correspond au dividende payé aux actionnaires.

## NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les informations se rapportant aux parties liées, se présentent comme suit :

### A- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

#### 1) Transactions réalisées

La « Société Tunisienne d'Équipement STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique) via sa filiale « EXPERT AUTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ »

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO » sont conditionnées comme suit .

- Un taux de marge brute de 8% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- Un délai de règlement de 180 jours

En 2015, le chiffre d'affaires réalisé avec cette société s'élève à 502 080 DT en TTC. Les soldes des divers comptes comptables associés, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT SOLDE AU 31/12/2015
CLIENTS, FACTURES A PAYER	122 913
EFFETS ESCOMPTES NON FCHUS	159 453
<b>TOTAL</b>	<b>282 366</b>

#### 2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPERT AUTO », un espace de stockage faisant partie d'un local sis à la CHARGUIA 1 et 4 bureaux se trouvant à l'étage du même local, moyennant un loyer annuel de 60 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Cette location prend effet à partir du 1er janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelables par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'année 2015, s'élèvent à 69 458 DT.

#### 3) Caution solidaire au profit de la « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

### B- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE « KOKET »

#### 1) Promesses de vente

La société de promotion immobilière « KOKET » a conclu avec la société « STEQ » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit .

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m<sup>2</sup> pour un montant de 503 300 DT H TVA, payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m<sup>2</sup> pour un montant de 511 500 DT H TVA, payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2015, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 408 616 DT.

## 2) Crédits contractés

La société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « KOKET », qui se détaille comme suit :

DATE DE LA CONVENTION	SOCIETE	MONTANT DU CREDIT	REMBOURSEMENT	TAUX	En DT
					CHARGES ANNEE 2015 EN DT
22/04/2014	KOKET	200 000	0	8%	16 000

## C- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPRESS ASCENSEUR »

### 1) Contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 01/07/2013, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPRESS ASCENSEUR » 9 bureaux au RDC et deux bureaux au 1<sup>er</sup> étage du même local, moyennant un loyer annuel de 24 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% chaque année. Les loyers constatés durant l'année 2015 pour ce contrat, s'élèvent à 25 830 DT.

### 2) Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu avec la société « EXPRESS ASCENSEUR » une convention de placement pour un montant de 1 000 000 DT au taux de 8% à partir du 22/05/2015. Les produits constatés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 45 885 DT.

## D- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « SHAMSY »

### 1) Conventions réalisées

- En vertu de la convention signée en date du 08/05/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 58 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 11/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 49 085 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 24/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 61 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.



- En vertu de la convention signée en date du 29/09/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 80 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 26/12/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 1 610 000 DT, pour une période d'une année renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.

Au 31/12/2015, le montant versé par la société « STEQ » a atteint un solde (après déduction des avances reçues) de 1 694 916 DT. La « STEQ » a provisionné ce montant en totalité.

## **E- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP SA »**

### **1) Convention réalisée**

La société « AREM GROUP SA », et la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » ont conclu le 1<sup>er</sup> septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit.

Les honoraires convenus, sont fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 12 000 DT. Cette convention est convenue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction commençant à courir à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Les travaux ne rentrant pas dans le champ d'application de la présente convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT HT.

Par un avenant en date du 1er février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT, payables mensuellement et d'avance à raison de 15 000 DT.

Par un avenant en date du 01 janvier 2015, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 240 000 DT en HT

Au 31/12/2015, le montant total facturé à la « STEQ », s'élève à 240 000 DT.

### **2) Contrat de location**

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « AREM GROUP SA », deux étages aménagés pour utilisation à usage de bureaux, moyennant un loyer annuel de 40 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Les loyers constatés durant l'année 2015, s'élèvent à 46 305 DT

### **3) Conventions de placement**

La société « STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUP » une convention de placement pour un montant de 401 880 DT au taux de 8% à partir du 01/05/2015. Les remboursements en principal ont atteint un solde de 40 000 DT. Au 31/12/2015, le solde du compte « PLACEMENT AREM GROUP » a atteint un montant de 361 880 DT. Les produits constatés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 19 300 DT

## **H- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MERIDIANA »**

### **1) Conventions de placement**

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « MERIDIANA » pour une valeur de 36 000 DT rémunérée au taux de 8% pour une période de 12 mois à compter du 18/11/2015.

### **2) Convention de transfert de créances**

En vertu d'un acte signé en date du 01/01/2015, la société « STEQ » cède et transporte au profit de la société « MERIDIANA » une créance prêtée par la « STEQ » à la société « STHS » pour un montant global de 751 400 DT. Ce transfert est réglé moyennant la vente de 3 757 actions « STHS » pour un prix unitaire de 200 DT.

## **I- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MULTICOLORS » EX « CLAIR & NET »**

### **1) Contrat de location conclu avec « MULTICOLORS »**

La Société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » loue une partie de l'immeuble sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I, au profit de la société « CLAIR & NET », à partir du 14 août 2012 à concurrence de 100 DT par mois avec une majoration annuelle de 5%. Les loyers constatés durant l'exercice 2015, s'élèvent à 1 356 DT HT.

## **J- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « LA RECHANGE »**

### **1) Contrats de location**

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » a mis à la disposition de la société « LA RECHANGE », 2 bureaux se trouvant à l'étage du local sis à la CHARGUIA I, moyennant un loyer annuel de 2400 DT. Ce loyer est Majoré de 5% chaque année. Cette location prend effet à partir du 25 février 2014. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'année 2015, s'élèvent à 2 495 DT.

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » a mis à la disposition de la société « LA RECHANGE », un dépôt d'une superficie égale à 100 m<sup>2</sup> se trouvant à l'étage du local sis à la CHARGUIA I, moyennant un loyer annuel de 7500 DT. Ce loyer est Majoré de 5% à partir de la troisième année du bail. Cette location prend effet à partir du 2 janvier 2015. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'année 2015, s'élèvent à 7 500 DT.

## **K- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « NAKCHA »**

### **1) Conventions de placement**

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « NAKCHA » pour une valeur de 495 353 DT rémunérée au taux de 8% pour une période de 12 mois à compter du 03/03/2015. Les produits générés par cette convention, ont atteint 32 807 DT au 31/12/2015.

## **L- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « STEQ EXPRESS »**

### **1) Crédit contracté auprès de la société « STEQ EXPRESS »**

En vertu d'une convention signée en date du 21/01/2015, la société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « STEQ EXPRESS » pour une valeur de 150 000 DT au taux de 8% pour une période indéterminée. Les intérêts constatés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 11 248 DT